

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt, le 7 février, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 31 janvier 2020

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 16

Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme ANTOMPIETRI, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL

Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PALADE, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : M. PERDRIEL a donné pouvoir à Mme VAN DEN DRIESSCHE

Secrétaire de séance : Monsieur ANTHIERENS

**Objet : Octroi d'une subvention aux Restaurants du Cœur de Bernay**

Monsieur le Président fait part de la demande de subvention des Restaurants du Cœur de Bernay afin de soutenir l'association dans son fonctionnement.

Monsieur le Président rappelle que « Les Restaurants du Cœur » est une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle a pour objectifs d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies et de mener des actions directes de lutte contre la pauvreté (distribution de repas et de produits d'hygiène, soutien scolaire...).

Aussi, il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur l'octroi d'une subvention aux restaurants du cœur et d'en fixer le montant le cas échéant.

**Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à la majorité avec 10 voix contre :**

↳ Décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de subvention des Restaurants du Cœur de Bernay.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.


